

PAIEMENT DE LA CANTINE
Année 2018 /2019

Paiement à la gestion à partir du 11 mars2019

MOIS DE MARS/AVRIL 2019

ELEVES DE 6ème

Forfait	Jours	Montant
3 jours /semaine	15 jours X 2,10	31,50 € journée de grève du 5 février journée du 18 fevrier sortie éducative déduites

Le règlement se fait en *espèces* ***SE MUNIR DE MONNAIE***
par chèque .ou par carte bleue.

Chèque libellé à l'ordre de : **Agent comptable du Collège de Ste ANNE** avec
au dos du chèque le nom de l'élève et sa classe.

Modalités de remboursement

Le **remboursement des repas** se fait à partir de 3 **jours d'absence au restaurant scolaire, sur présentation d'un certificat médical.**

Les jours de stages seront également décomptés.

Hormis ces conditions, aucun repas ne sera remboursé.

Merci de signaler au Service Gestion tout changement de régime de l'élève.
En cas de difficulté de paiement veuillez contacter l'Assistance Sociale du Collège

LE MONTANT DE LA DEMI PENSION FIGURE EGALEMENT SUR LE SITE DU COLLEGE RUBRIQUE G